

Quels défis pour les OP des filières agricoles ?

Une question que Grain de sel se propose de soumettre à votre réflexion pour ses prochains numéros.

Alors que la structuration du monde paysan se met en place et que les OP cherchent à se positionner comme interlocuteurs sur les questions de développement rural, quels enjeux se posent aux différentes filières agricoles d'Afrique de l'Ouest ?

Le premier volet sera consacré aux zones cotonnières. Faites-nous donc parvenir un maximum de témoignages et de réactions sur ce thème car votre participation est indispensable pour illustrer un tel débat.



Alain Pinoges - CIRIC

1. Les organisations de producteurs des zones cotonnières en question

La quête d'autonomie

C'est au début des années 70 que, dans la région de Fana au Mali, les premières associations villageoises ont vu le jour. Elles faisaient suite à une forte demande de producteurs recherchant plus de transparence dans la vente des intrants et la commercialisation du coton graine. Les efforts conjugués de deux cadres de la CMDT (*Compagnie malienne pour le développement des textiles*), Michel Dao et Jacques Moineau, ont permis de vaincre scepticisme et oppositions à cette innovation sociale. Dans d'autres zones (Nord Bénin, Burkina Faso, Sénégal, etc.), cette même exigence devait également aboutir à la création de groupements. Malgré les réticences premières de la CFDT*, puis de certaines sociétés cotonnières qui craignaient de perdre le contrôle sur « leurs » pay-

sans et enfin d'encadreurs dont les combines risquaient d'être remises en cause, la structuration à la base des producteurs de coton s'est progressivement mise en place dans les pays d'Afrique francophone.

La force de ces organisations villageoises repose en premier lieu sur la pertinence des services rendus. Ainsi le groupement permet d'obtenir des intrants à crédit grâce à la caution solidaire de ses membres. Il permet également de veiller à la transparence des opérations d'achat et de distribution d'intrants, mais aussi d'achat du coton graine au producteur et de sa vente par le groupement. Les frais de marché, les ristournes pour différences de poids entre coton graine acheté et vendu, les commissions sur les intrants, etc., permettent non seulement de rémunérer le travail lié à ces opérations, mais surtout de disposer de moyens financiers pour fai-

re face à diverses obligations sociales et financer des services et investissements collectifs.

D'où le deuxième facteur de réussite que constitue l'exercice d'une solidarité villageoise grâce à la redistribution des recettes du coton. Ainsi, les recettes du groupement servent à l'alphabétisation des membres pour leur permettre non seulement de gérer leurs propres unités de production, mais aussi les affaires du groupement. Cette structuration va aussi favoriser la sécurisation des activités, l'augmentation de la production et enfin l'accroissement des recettes du groupement dans la mesure où elles peuvent être placées dans un organisme de micro-crédit susceptible d'octroyer des prêts à son tour...

D'où une responsabilisation et une promotion des producteurs par l'acquisition d'une certaine autonomie face aux socié-

tes cotonnières, l'apprentissage de méthodes d'organisation et de gestion et la création d'organisations diverses (syndicales, faitières, mutuelles, professionnelles), etc. Mais, ce tableau optimiste ne saurait être complet sans une analyse des remises en question auxquelles se trouvent confrontées les organisations de cotonniers.

Au cœur des difficultés : endettement et mésentente

Le mal le plus répandu concerne l'endettement. Un phénomène résultant soit d'accidents climatiques ou phytosanitaires, soit de la mauvaise gestion des groupements en raison d'imprudences (par exemple on commande trop d'intrants pour les cultures vivrières par rapport aux recettes attendues du coton) ou de malversations (revente indue d'intrants hors du groupement, fausses factures ou écritures, 'cadeaux', crédit intrant accordé à de mauvais payeurs, etc.).

Une seconde maladie est la mésentente qui conduit à la paralysie du groupement ou à son éclatement. Dans certains cas, les assemblées générales ne sont pas réunies, retardant la mise à l'écart des mauvais responsables. Ailleurs, l'éclatement conduit à des groupements trop petits pour être rentables. Un troisième problème est la remise en cause de la caution solidaire. Ainsi, de bons producteurs ne veulent plus payer pour ceux qui ne font pas l'effort d'utiliser judicieusement les intrants pour améliorer leurs rendements de coton afin de pouvoir rembourser leurs crédits.

En ligne de mire : la mauvaise gestion

Les difficultés des groupements dues à des causes externes nous paraissent aussi graves. Citons en premier lieu la mauvaise gestion des filières coton (privatisation mal maîtrisée comme au Bénin, État défaillant au Mali dans sa tutelle sur la CMDT, crédit intrant mal géré comme ce fut le cas au Burkina Faso au début des années 90, interférences indues de l'État en RCA, etc.). Ce qui a notamment conduit à une baisse de rémunération des producteurs qui se sont retrouvés dans l'incapacité de rembourser leurs crédits intrants.

Il ne faudrait pas non plus passer sous silence les prélèvements abusifs des divers pouvoirs et autorités en quête d'argent pour bâtir une sous-préfecture, orga-

niser des manifestations festives autour de déplacements de personnalités, financer une campagne électorale. Malheureusement ce sont souvent les plus puissants et les plus instruits qui profitent de leur position et informations pour imaginer des combines favorisant une captation de l'argent par le biais de complicités dans les villages. Plus grave encore, la gestion de certaines filières se politise, comme au Bénin, où des égreneurs de diverses tendances s'opposent avant les élections.

Trois questions importantes sont à considérer, concernant l'avenir des organisations de producteurs de coton :

● Vie ou mort des organisations de base ?

Cette année, au Burkina Faso, le crédit intrant a été refusé à plus de 1000 groupements de producteurs de coton sur 6000, car ils ne répondaient plus aux critères minimums édictés par les *Comités de crédit tripartites* réunissant des responsables de producteurs, de la société cotonnière et des organismes de crédit. Derrière cet enjeu, il reste à faire un énorme travail en termes d'amélioration de la gestion des groupements, de la vie coopérative, de la caution solidaire, de l'alphabétisation fonctionnelle, de la formation et de l'information.

● Quelle articulation entre organisations de base et faitières ?

Dans le cas du Mali, on peut se demander si la non-crédation de faitières par les AV n'a pas été une des causes de leurs problèmes, sachant qu'un SYCOV* divisé avait du mal à jouer le rôle de représentant légitime des producteurs de base. Dans les cas du Burkina Faso et du Bénin, les faitières peuvent courir le risque inverse de couper progressive avec la base si elles ne se mettent pas d'abord à leur service. De façon plus générale, ce qui est en cause c'est la clarification des fonctions des organisations de producteurs en zone cotonnière dans divers pays, compte tenu du contexte et des forces en présence.

C'est aux responsables des producteurs de dire s'ils souhaitent mêler ou séparer les fonctions syndicales et coopératives, s'ils désirent des groupements spécialisés en coton ou non, s'ils veulent lier économie d'entreprise et solidarité villageoise, s'ils veulent disposer de conseillers et techniciens ou s'ils souhaitent que les chambres d'agriculture ou des organismes professionnels s'en chargent.

● Le rôle futur des responsables d'OP dans l'organisation des filières coton

Dans de nombreux pays, les difficultés des filières coton entraînant des pressions de la Banque Mondiale pour une privatisation hâtive, empêchent les responsables des organisations de producteurs de prendre valablement position sur l'organisation future qui leur conviendrait le mieux. Au Bénin, a été privilégiée une interprofession avec les égreneurs ; au Burkina Faso, c'est l'entrée au capital de la société cotonnière qui permet aux responsables agricoles de cogérer la filière avec l'Etat et les intérêts privés ; au Mali, des Etats Généraux de la filière coton doivent aider à clarifier le débat ; au Cameroun, c'est la formule Burkina qui est à l'étude ; en Côte d'Ivoire, des responsables professionnels souhaitent disposer d'usines d'égrenage. On peut aussi imaginer, comme en Australie et aux USA, que les producteurs gardent la propriété de leur coton jusqu'à la vente de la fibre et de la graine en payant à façon l'égrenage.

Ces trois grandes questions traduisent des enjeux importants comme la sécurisation du crédit intrant remis en cause par l'endettement des OP et la mauvaise gestion de certaines filières. L'autonomie des organisations de producteurs par rapport aux pouvoirs locaux et aux financements extérieurs est également en question, de même que l'avenir des exploitations, compte tenu de la compétitivité exigée sur les marchés.

Dans un monde en constante évolution, le temps est compté aux producteurs des zones cotonnières pour définir les choix qui engageront leur avenir. Leurs organisations en seront un des meilleurs outils si les responsables sont capables, ensemble, de préciser des stratégies, fixer des priorités, bâtir de solides alliances avec des partenaires fiables, renforcer les services souhaités par les producteurs, assurer la transparence de la gestion et renouveler enfin les responsables chaque fois que nécessaire. ■

* CFDT : Compagnie française pour le développement des textiles.

* Syndicat des producteurs de coton et de vivriers.

À vous de réagir à ces questions ! Nous attendons vos commentaires.